

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Bernard LABORIE, Claire CROCHER, Sébastien ROUCHON, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Aline DECOUTY, Yannicka QUENTIN, Emilie FAURIE, et Isabelle LAMBERT.

Manuel CAILLAUD donne procuration à Madame POUJOL.

Alexandre RESTOU, Jérémy BUNISSET absents excusés

1° BUDGET : Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion du budget principal

Le compte administratif est clôturé à - 31 125,11 € après report des réalisations de l'année précédente et des restes à réaliser.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MASSERET						
2025		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2024	Résultat de clôture
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	559 007,43	734 846,50	175 839,07	16 741,83	192 580,90
	Investissement	784 963,12	596 326,35	- 188 636,77	- 155 567,61	-344 204,38
	TOTAL	1 343 970,55	1 331 172,85	- 12 797,70	- 138 825,78	-151 623,48
Restes à réaliser en investissement		43 557,65	164 056,02	120 498,37	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		1 387 528,20	1 495 228,87	107 700,67	- 138 825,78	- 31 125,11

Aline DECOUTY se félicite du programme mis en place pour la cantine à 1 €. Monsieur Le Maire précise que désormais le seuil de revenus pris en compte par l'État implique une diminution du nombre des familles éligibles.

Le résultat de fonctionnement 2025 est de 192 580,90 € qui seront affectés en investissement sur 2026.

Le résultat négatif de l'année 2025 est la conséquence de trois facteurs :

- Corrèze Habitat a acheté à la commune moins de terrain que prévu pour 34 600 € au lieu des 117 000 €, soit une différence de 82 400 €.
- Le dossier concernant les 55 000 € de subventions européennes pour les travaux d'extension de la boucherie et de réfection de la toiture du café associatif est en attente d'instruction par la région ; les délais sont toujours très longs.
- Le remboursement de la TVA d'un montant d'environ 115 000 € sur les travaux d'investissement de l'année 2025 n'aura lieu qu'au printemps 2026, ce qui crée un décalage budgétaire.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

2° BUDGET : Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets annexes

*** Budget Eau**

Le compte administratif est clôturé à 214 523,88 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU COMMUNE DE MASSERET						
2025		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2024	Résultat de clôture
Réalisation de l'exercice	Exploitation	46 198,63	57 048,43	10 849,80	104 583,06	115 432,86
	Investissement	42 952,52	39 988,00	- 2 964,52	102 055,54	99 091,02
	TOTAL	89 151,15	97 036,43	7 885,28	206 638,60	214 523,88
Restes à réaliser		-	-	-	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		89 151,15	97 036,43	7 885,28	206 638,60	214 523,88

Le résultat de fonctionnement est de 115 432,86 €. La totalité de cette somme sera reportée en recettes de fonctionnement au budget 2026.

L'excédent budgétaire servira à la rénovation de conduites sur les prochaines années. Ces travaux sont nécessaires pour conserver un réseau de qualité et lutter contre les fuites récurrentes.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

*** Budget Assainissement**

Le compte administratif est clôturé à 135 957,24 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNE DE MASSERET						
2025		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2024	Résultat de clôture
Réalisation de l'exercice	Exploitation	70 001,12	87 133,02	17 131,90	39 977,06	57 108,96
	Investissement	101 458,25	70 787,95	- 30 670,30	109 518,58	78 848,28
	TOTAL	171 459,37	157 920,97	- 13 538,40	149 495,64	135 957,24
Restes à réaliser		-	-	-	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		171 459,37	157 920,97	- 13 538,40	149 495,64	135 957,24

Le résultat de fonctionnement est de 57 108,96 €. La totalité de cette somme sera reportée en recettes de fonctionnement au budget 2026.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Voté à l'unanimité

3° Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE pour l'année 2026

La part communale est fixée à 2 010 € pour l'année 2026. Cette participation des communes à la fédération d'électrification permet notamment de financer une partie des travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens.

Votée à l'unanimité

4° Demande de subvention pour les travaux de voirie 2026

Monsieur Le Maire donne la liste des routes qui nécessitent une intervention ; la route du Puy Audru, la route du Champ Lagarde des deux côtés de la déviation et la route de Lauzerat. Il demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de consulter des entreprises.

Votée à l'unanimité

5° Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique que la dernière délibération sur ce sujet n'a pas été validée sur la forme par les services de la préfecture. Il lit le document qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Votée à l'unanimité

6° Proposition de Corrèze Habitat sur le foncier des logements de Las Vias

Corrèze Habitat envisage la vente de 3 maisons situées route de Las Vias. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire que Corrèze Habitat soit propriétaire des terrains correspondants d'une superficie totale de 3 704 m². L'organisme propose de les acheter 9 € le m² et demande la prolongation du bail emphytéotique jusqu'en 2060 pour l'assiette foncière des trois autres logements.

Votée à l'unanimité

7° Temps scolaire : renouvellement de la dérogation relative à la semaine de 4 jours

Les élus décident de renouveler la demande de dérogation pour une semaine de 4 jours pour les trois prochaines années scolaires au lieu des 4,5 jours prévues par la loi.

Voté à l'unanimité

8° RH : convention avec le centre de gestion pour une mission d'assistance aux dossiers retraite

Face à la complexité du dossier de départ en retraite, Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec le centre de gestion de la Corrèze pour une assistance afin de traiter la situation d'une employée communale.

Votée à l'unanimité

9° RH : modification du tableau des emplois - mise à jour des grades affectés aux emplois

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire de mairie qui explique la nécessité de clarifier le tableau des emplois et des effectifs pour affecter les grades aux fonctions correspondantes. Les 8 postes sur la commune sont tous pourvus.

Votée à l'unanimité

10° Réseau d'eau potable : proposition de la SAUR pour mise en conformité avec la réglementation sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)

Monsieur Le Maire explique qu'il est maintenant obligatoire de faire ces analyses sur 18 points identifiés par les services de l'État sur les différents réseaux. La SAUR propose de réaliser ces contrôles. La prestation est facturée 95 € par prélèvement, à raison de 4 analyses par an sur chaque extrémité de conduite.

Votée à l'unanimité

11° Questions diverses

- Demande de plusieurs administrés sur la sécurisation du carrefour de la route départementale avec la rue du pré Sainte-Anne. La commune va se rapprocher des services du département pour étudier cette problématique.
- Appareil de sono : Monsieur Le Maire présente les 2 devis établis par une entreprise de Limoges. Les membres du conseil municipal font le choix du matériel disposant d'une garantie de 6 ans pour un montant de 2 246,67 €.
- Monsieur ROUCHON demande des précisions sur le message diffusé sur INTRAMUROS concernant une alerte risque de cambriolages. Le secrétaire de mairie précise que les services de la gendarmerie ont été prévenus et que les patrouilles vont être renforcées.

La secrétaire de séance,
Yannicka QUENTIN



Le Maire,
Bernard ROUX

